

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche DEFR  
3003 Berne

Berne, le 27 février 2018 / nb  
VL OSIC LCB

Par email: [patrick.holzer@seco.admin.ch](mailto:patrick.holzer@seco.admin.ch)  
Copie: [seraina.frost@seco.admin.ch](mailto:seraina.frost@seco.admin.ch)

## Intégration de l'ordonnance sur l'exportation et le courtage de biens destinés à la surveillance d'Internet et des communications mobiles (OSIC) dans la loi sur le contrôle des biens (LCB)

### Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

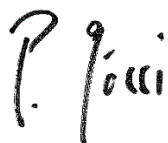
PLR.Les Libéraux-Radicaux se prononce en faveur de l'intégration de l'ordonnance sur l'exportation et le courtage de biens destinés à la surveillance d'Internet et des communications mobiles (OSIC) dans la loi sur le contrôle des biens (LCB). L'OSIC, qui arrivera à échéance le 12 mai 2019, a fait ses preuves. Le PLR est favorable à ce que la Confédération puisse exercer un contrôle sur l'exportation de biens permettant la surveillance d'internet et des télécommunications. Leur nature très sensible justifie une telle démarche.

Entre le 13 mai 2015 et le 30 septembre 2017, seules 6 des 267 demandes de permis d'exportations des biens concernés ont été refusées, soit à peine plus de 2%. Il s'agit donc d'une mesure exceptionnelle. Avec l'ancrage dans la LCB de la compétence accordée au Conseil fédéral à l'époque de manière provisoire, il n'y a aucune raison que ces statistiques ne changent sensiblement. La législation suisse sur l'exportation de matériel sensible est déjà suffisamment stricte. Le caractère exceptionnel d'un refus doit donc impérativement rester la norme.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi  
Conseillère nationale

Samuel Lanz